

---

# Plan d'action régional en faveur de l'alternance

## Mobilisation sur le contrat de professionnalisation

---



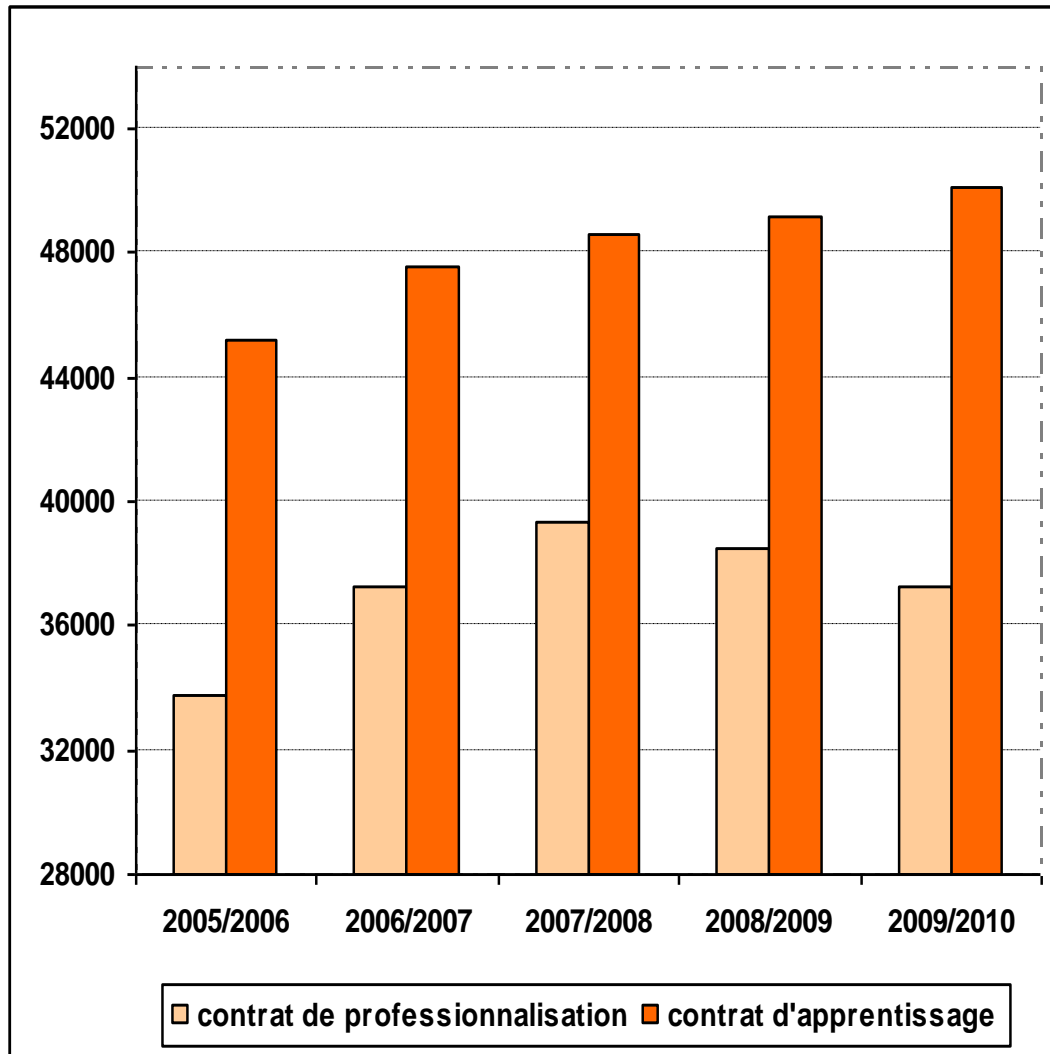
---

# **Mobilisation sur le contrat de professionnalisation**

*Etat des lieux : contrat de professionnalisation-contrat d'apprentissage*

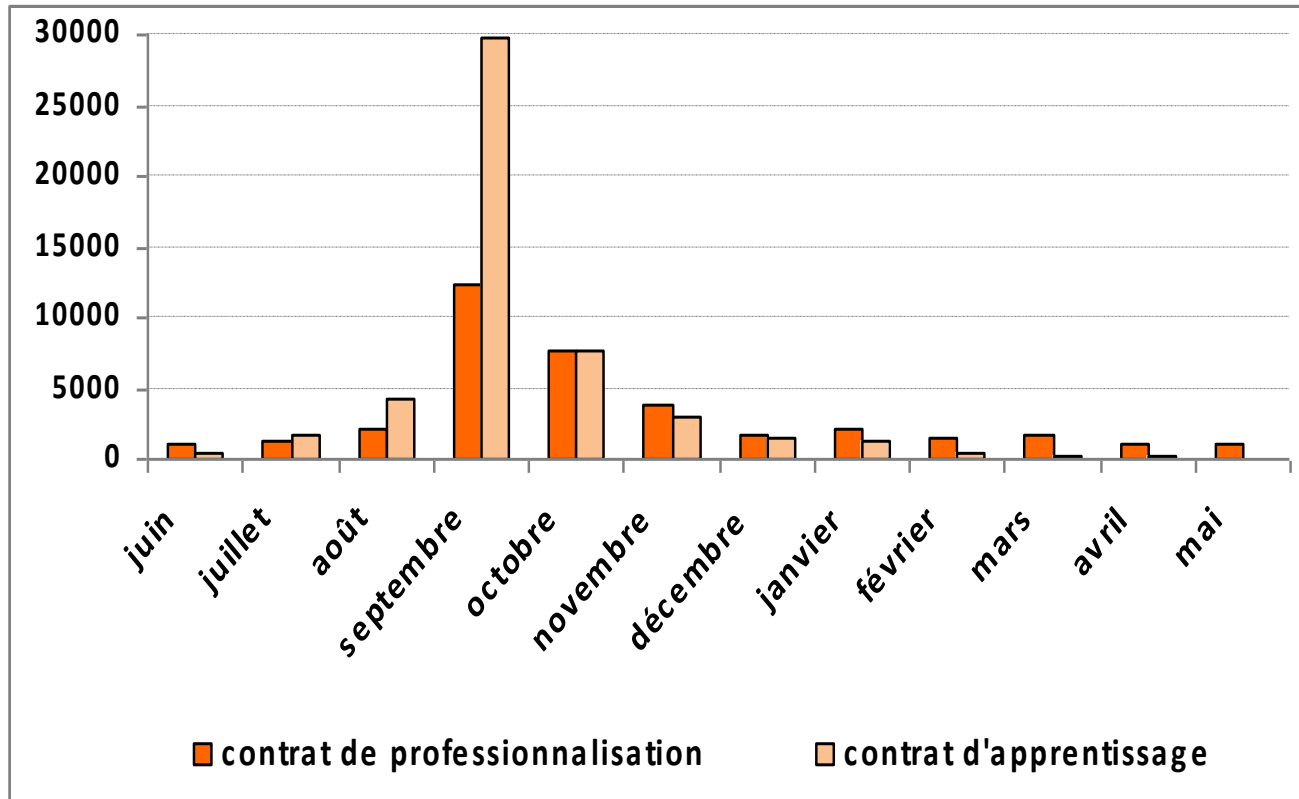
---

# Évolution du nombre de contrats de professionnalisation et d'apprentissage en Ile-de-France



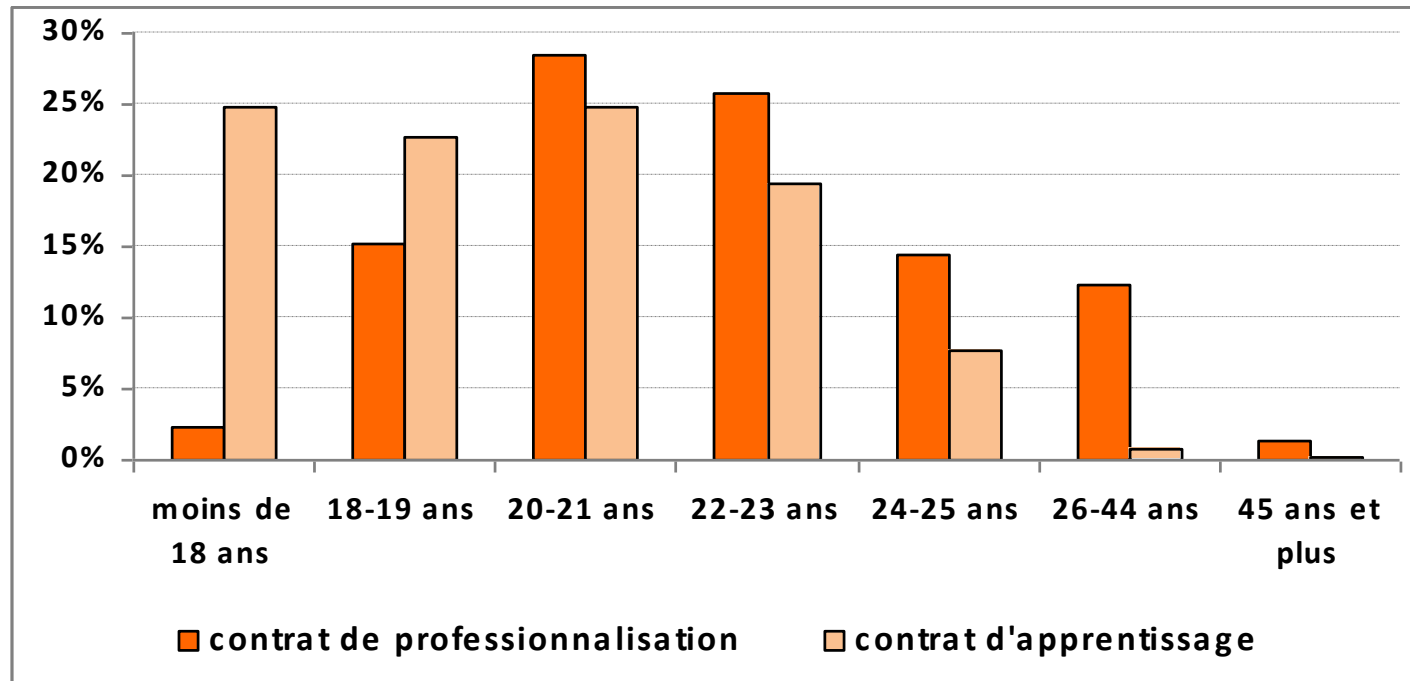
- ◆ 37 267 contrats de professionnalisation ont été conclus lors de la campagne 2009/2010. C'est la 2e année consécutive de baisse.
- ◆ Le nombre de contrats d'apprentissage a connu une croissance assez régulière. 50 085 contrats ont débuté en 2009/2010

# Les entrées mensuelles en contrat de professionnalisation et en apprentissage de juin 2009 à mai 2010



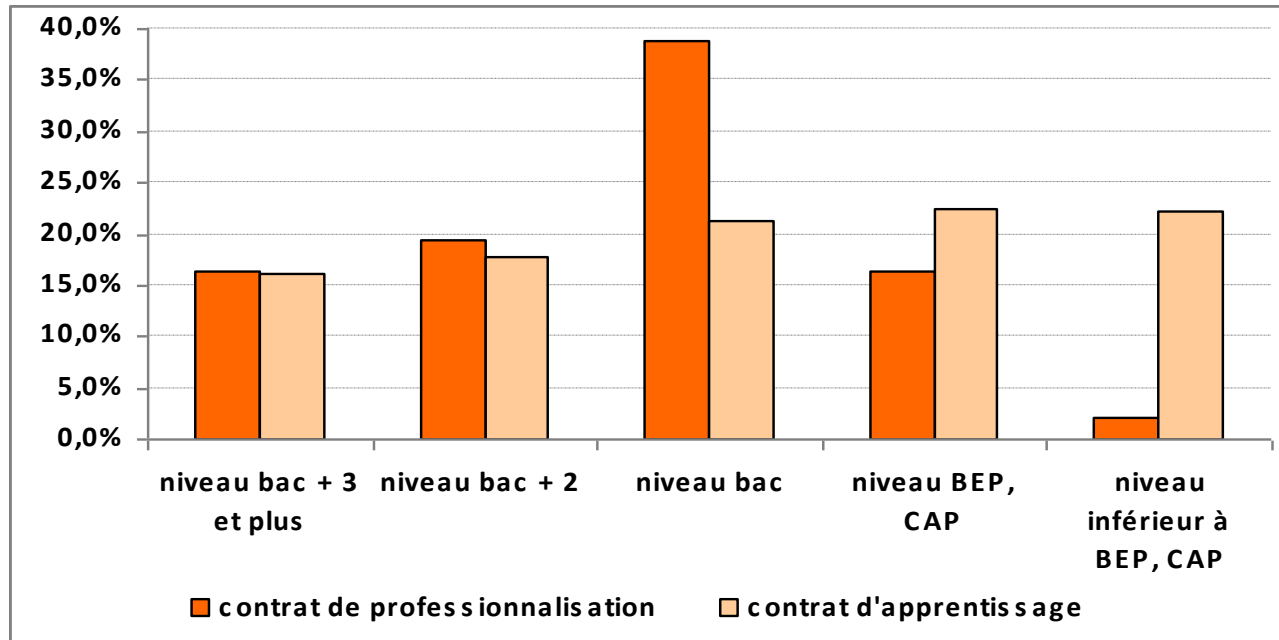
- ◆ Le retard pris en septembre 2009 sur le contrat de professionnalisation n'a pu être rattrapé ultérieurement.
- ◆ Si les objectifs 2009-2010 ont été quasiment atteints sur le contrat d'apprentissage (94%), ils ne l'ont pas été sur le contrat de professionnalisation (76,8%)

# Âge à l'entrée en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage



- ◆ L'apprentissage est très orienté vers les plus jeunes (19 ans et moins)
- ◆ Le contrat de professionnalisation s'adresse principalement aux 20 ans et plus
- ◆ Le contrat de professionnalisation adulte reste très faiblement développé (< à 15%), dont – de 2% pour les 45 ans et plus

# Niveau de formation à l'entrée en contrat



- ◆ L'apprentissage est utilisé plus particulièrement par les jeunes les moins qualifiés
- ◆ Le contrat de professionnalisation par les jeunes ayant le niveau bac
- ◆ Ces écarts s'expliquent par la composition sectorielle des établissements ayant recours à ces 2 dispositifs
  - Contrat de professionnalisation plus développé dans les activités juridiques, gestion, ingénierie et immobilier
  - Apprentissage développé dans le secteur HCR et la construction
  - Les jeunes en contrat de professionnalisation dans le secteur du commerce de gros et de détail ont le niveau Bac

# Répartition par taille des établissements ayant recruté en contrat en alternance en 2009/2010

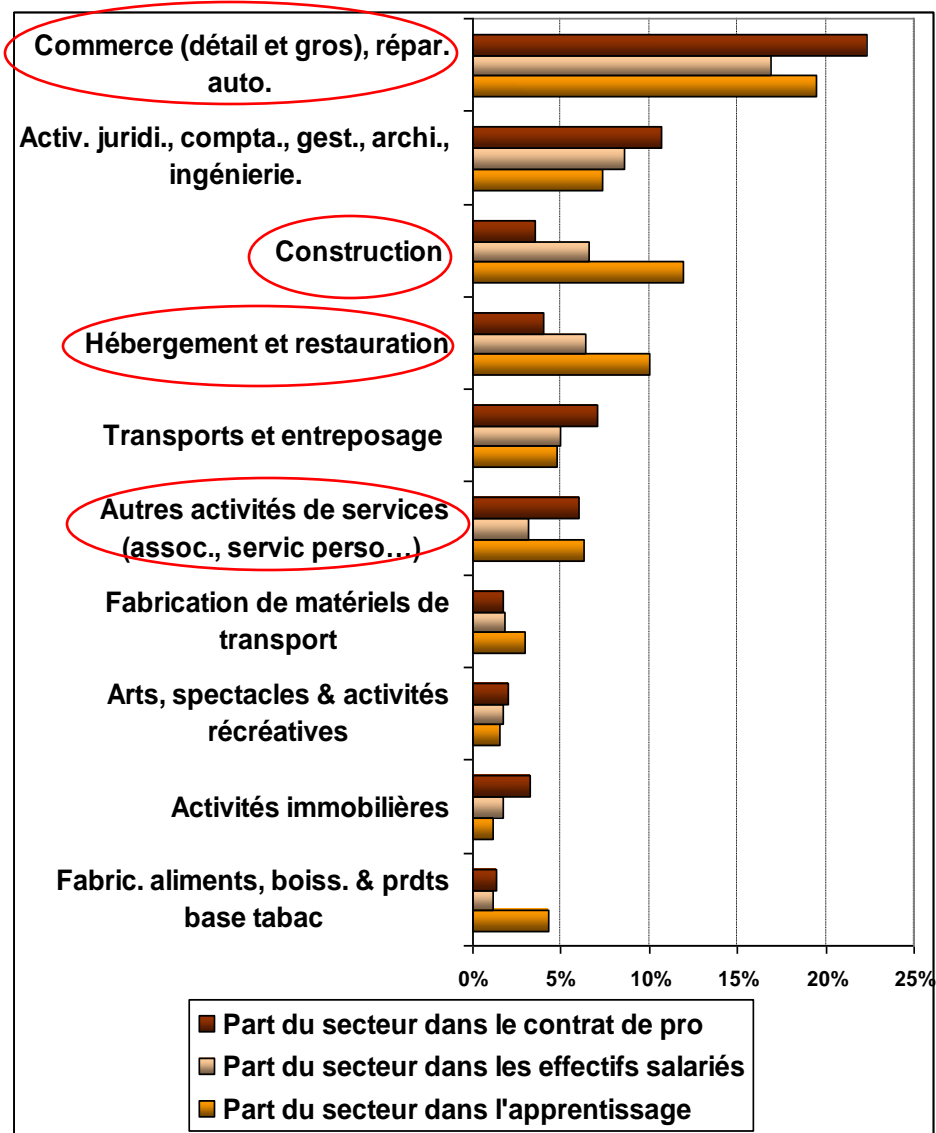


- ◆ Sous représentation des entreprises de 20 à 250 salariés
- ◆ Près des 2/3 des personnes en alternance travaillent dans des entreprises de moins de 10 salariés ou de plus de 250 salariés
- ◆ Les entreprises de moins de 10 salariés recourant à l'alternance ont des caractéristiques différentes selon la nature du contrat utilisé :
  - Les petits établissements ont tous recours à l'apprentissage (quel que soit le secteur) : commerce, HCR, BTP, industrie,
  - Les petits établissements recourant au contrat de professionnalisation sont très concentrés sur peu de secteurs

# Les secteurs franciliens qui utilisent beaucoup l'alternance au regard de leurs effectifs salariés

## ➤ 3 types de secteurs

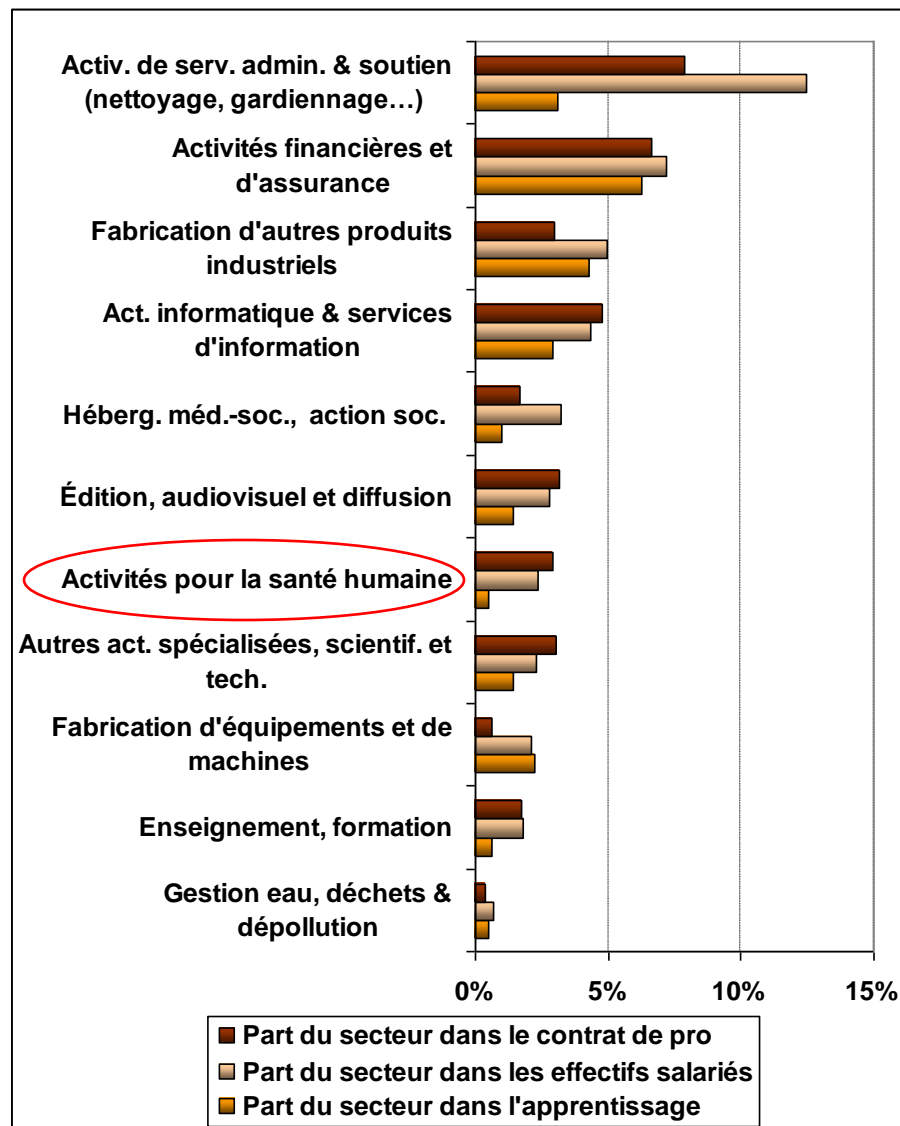
- ◆ Les secteurs qui font à la fois appel à l'apprentissage et au contrat de professionnalisation : *commerce* ; « *autres activités de services* » (*associations, services personnels*)
- ◆ Les secteurs qui utilisent principalement l'apprentissage : *construction* ; *hébergement et restauration* ; *fabrication de matériel de transport* ; *agro-alimentaire*
- ◆ Les secteurs qui utilisent principalement le contrat de professionnalisation : *activités juridiques, de gestion et d'ingénierie* ; *transports et entreposage* ; *activités immobilières*



# Les secteurs franciliens qui utilisent peu l'alternance au regard de leurs effectifs salariés

## ➤ 3 types de secteurs :

- ◆ Les secteurs qui utilisent peu les deux types de contrats : *activités de services administratifs et de soutien (nettoyage, gardiennage, centres d'appels...); activités financières et d'assurance ; fabrication d'autres produits industriels ; hébergement médico-social, action sociale ; gestion des eaux, déchets et dépollution*
- ◆ Les secteurs qui utilisent le contrat de professionnalisation mais très peu l'apprentissage : *informatique et services d'information ; édition, audiovisuel et diffusion; activités pour la santé humaine ;*
- ◆ Les secteurs qui utilisent l'apprentissage mais très peu le contrat de professionnalisation : *fabrication d'équipements et de machines*



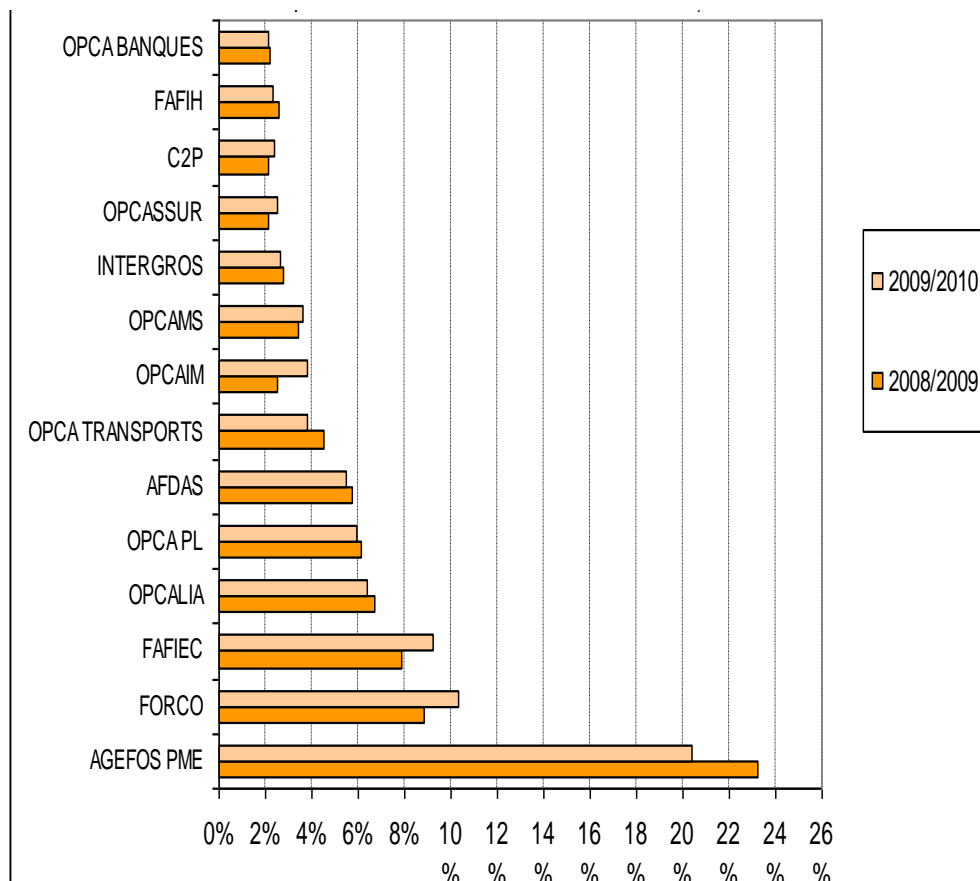
# Une utilisation du contrat de professionnalisation très légèrement supérieure à la moyenne nationale

- Taux annuel de recrutement en contrat de professionnalisation est de 0,85% des effectifs salariés en Ile-de-France contre 0,83% en moyenne nationale
- Dans la plupart des secteurs, les taux franciliens et nationaux sont proches
- Quelques secteurs utilisent plus le contrat de professionnalisation en Ile-de-France qu'en province : *industrie agro-alimentaire ; activités pour la santé humaine ; transports et entreposage*
- Quelques secteurs l'utilisent nettement moins : *construction ; activités financières et d'assurance ; hébergement et restauration*



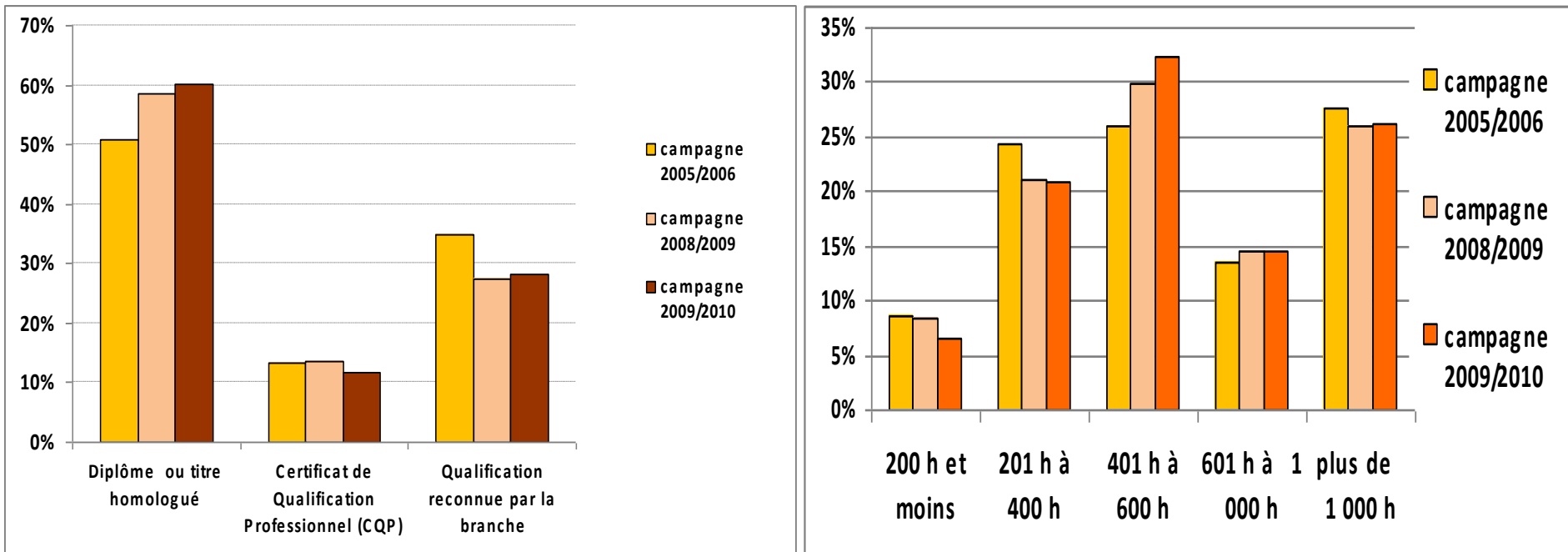
# Répartition des contrats par OPCA

(n'ont été retenus dans ce graphique que les OPCA ayant financé plus de 2% du total des contrats en 2009-2010)



- ◆ En 2009/2010, comme en 2008/2009, 5 OPCA ont financé plus de la moitié des contrats conclus en Ile-de-France
- ◆ La diminution des contrats financés par AGEFOS-PME s'explique en grande partie par la diminution du recours de certains gros employeurs (RATP, Club Med)
- ◆ La hausse chez FORCO s'explique par le développement du recours à cet outil par Auchan, Carrefour et Cora
- ◆ La hausse observée pour l'OPCAIM s'explique uniquement par celle de PSA
- ◆ La hausse au FAFIEC est plus diffuse à l'ensemble des entreprises du secteur

# Le type de certification préparée et la durée des formations



- ◆ La création du contrat de professionnalisation en 2005 s'est traduite par une hausse des qualifications reconnues par la branche et une réduction de la durée des formations par rapport au contrat de qualification. L'objectif de mieux coller aux besoins opérationnels des entreprises était atteint.
- ◆ Cette évolution a été remise en cause depuis avec une forte hausse des formations débouchant sur un diplôme ou un titre homologué et l'allongement des durées de formation.
- ◆ Cela s'explique en particulier par les attentes des jeunes et de leurs familles, mais également par les évolutions de l'offre de formation

---

# **Plan d'action régional en faveur de l'alternance**

## **Mobilisation sur le contrat de professionnalisation**

---

## ***Mobilisation sur le contrat de professionnalisation***

- ◆ Le développement du contrat de professionnalisation est l'une des priorités régionales de l'Etat, tant à l'égard des jeunes de moins de 26 ans que du public « adulte », en particulier les 45 ans et plus.
- ◆ En ce qui concerne les jeunes de moins de 26 ans, *l'objectif régional pour le second semestre 2010 fixé par la DGEFP est de **23 288 contrats soit 25,3 % de l'objectif national.***
- ◆ Cela représente une hausse de 4% par rapport aux réalisations de 2009 sur la même période

	réalisé sept/dec 2009	objectifs sept/dec 2010
Paris	8 410	8765
Seine et Marne	1 244	1297
Yvelines	1 614	1682
Essonne	1 360	1417
Hauts de Seine	4 611	4806
Seine Saint Denis	1 984	2068
Val de Marne	1 872	1951
Val d'Oise	1 249	1302
<b>TOTAL</b>	<b>22 344</b>	<b>23 288</b>

## ***Mobilisation sur le contrat de professionnalisation***

---

### **Difficultés rencontrées :**

- ➔ Manque de visibilité sur les coûts (*prise en charge différente selon les OPCA*) ;
- ➔ Concurrence du contrat d'apprentissage et des contrats aidés (CUI) ;
- ➔ Méconnaissance du contrat et de ses incitations financières ;
- ➔ Des formations pas toujours adaptées aux besoins des entreprises.

### **Facteurs de réussite :**

- ➔ Mise en place d'actions d'information améliorant la connaissance du dispositif et des offres ;
- ➔ Mobilisation de l'ensemble des acteurs du SPE, des OPCA et des organismes de formation ;
- ➔ Contractualisation d'objectifs précis ;
- ➔ Mobilisation des organisations professionnelles en écho des accords conclus au niveau national.

## *Mobilisation sur le contrat de professionnalisation*

---

### **Un plan d'action régional articulé autour de 3 objectifs :**

- ① Favoriser l'information des employeurs, des actifs, des jeunes et de leur famille ;
- ② Favoriser la coopération de l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi élargi aux OPCA et aux organismes de formation ;
- ③ Favoriser la mobilisation des organisations professionnelles en faveur du contrat de professionnalisation.

## ***Mobilisation sur le contrat de professionnalisation***

### **① Favoriser l'information des employeurs, des actifs, des jeunes et de leur famille par :**

#### **➡ le développement de l'information sur les aides financières et fiscales à l'embauche :**

- Recensement des supports de valorisation de l'alternance existants pour favoriser leur diffusion ;
- Création d'un support de communication régional présentant le dispositif et ses avantages ;
- Organisation de réunions régionales et territoriales avec les entreprises: : ciblage des entreprises qui recrutent le moins (secteurs prioritaires et entreprises entre 10 et 250 salariés)

#### **➡ la valorisation de l'alternance dans les forums étudiants et les forums pour l'emploi organisés par l'Etat ou auxquels il participe et communication sur les outils existants (notamment le portail de l'alternance) ;**

- Cette valorisation passe également par une action de promotion auprès des acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation, en particulier en milieu scolaire, afin de toucher les décrocheurs.

#### **➡ La promotion active de l'alternance auprès des entreprises ;**

- L'envoi d'un courrier de mobilisation aux entreprises qui ont fortement diminué leur recrutement en contrat de professionnalisation et d'un courrier d'encouragement aux entreprises qui ont augmenté leur recrutement en 2010 ;
- L'envoi d'un courrier rappelant aux entreprises de 250 salariés et plus, qui ne la respectent pas, leur obligation d'employer 3% de contrats en alternance ;
- Mise à profit de tout contact de la DIRECCTE avec des entreprises pour leur rappeler l'intérêt de l'alternance en termes de développement des compétences de leurs salariés ;

#### **➡ La prospection d'entreprises susceptibles de développer le recrutement de contrats en alternance.**

- Promotion du contrat de professionnalisation auprès des principaux employeurs de CIE :
  - transmission aux principaux OPCA de la liste de ces entreprises pour recoupement avec la liste des entreprises ayant eu recours aux périodes de professionnalisation ;
  - prospection de ces entreprises par Pôle Emploi et le réseau des développeurs ;
- Promotion auprès des secteurs repérés comme peu utilisateurs du contrat de professionnalisation en Ile de France par rapport au reste de la France : *construction ; activités financières et d'assurance ; hébergement et restauration*
- Analyse des gisements d'emploi en contrat de professionnalisation, par le GIP CARIF, pour permettre à Pôle Emploi, aux missions locales et aux OPCA de concentrer leur action de prospection vers certains secteurs prioritaires.

## ***Mobilisation sur le contrat de professionnalisation***

### **② Favoriser la coopération de l'ensemble des acteurs du SPE élargi aux OPCA et aux organismes de formation par :**

- ➡ L'organisation de réunions régionales et territoriales avec les prescripteurs, les développeurs, les OPCA, les organismes de formation et les chambres consulaires ;
- ➡ La conclusion d'accords tripartites entre l'Etat, Pôle Emploi et les OPCA ;
- ➡ Animation du réseaux des missions locales :
  - ➡ organisation de rencontres départementales entre les missions locales, les CFA et les OPCA
  - ➡ constitution et animation d'un réseau de référents alternance au sein des missions locales ;
  - ➡ mise en place d'opérations de recrutement/qualification entre OPCA/entreprises/missions locales avec l'appui du GIP CARIF
- ➡ La construction avec l'appui de Pôle Emploi et des missions locales d'un parcours d'insertion via l'alternance permettant d'articuler le contrat de professionnalisation et certaines prestations :
  - pour Pôle Emploi : POE, AFPR, actions individualisées de formation, MRS, plateformes de vocation
  - pour les missions locales : dispositif passerelle.

## ***Mobilisation sur le contrat de professionnalisation***

### **③ Favoriser la mobilisation des organisations professionnelles en faveur du contrat de professionnalisation par :**

- ➡ L'organisation d'une réunion avec l'ordre régional des experts comptables, afin d'envisager les modalités de promotion de l'alternance auprès des entreprises notamment des PME ;
- ➡ L'appui de l'Etat à Pôle Emploi dans la déclinaison régionale des contrats d'objectifs nationaux conclus par la DG Pôle Emploi avec certaines branches professionnelles (en particulier les banques);
- ➡ Le développement des contrats de professionnalisation dans les entreprises de 11 à 250 salariés via une convention spécifique d'objectifs conclue avec la CGPME.

## ***Mobilisation sur le contrat de professionnalisation***

---

- ◆ A plus long terme et afin de renforcer la politique régionale Etat-Région-Partenaires sociaux, de développement de l'alternance, une commission spécifique du CCREFP a été mise en place en 2010.
- ◆ Elle poursuivra ses travaux en 2011 afin d'élaborer un diagnostic partagé, et de proposer un plan régional tripartite de développement de l'alternance facilitant notamment l'articulation entre le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.